

## Conférence nationale des territoires (#CNT)

Sénat, 17 juillet 2017

***A l'invitation du gouvernement, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire de Cayenne et Présidente de la CACL, a participé à la Conférence nationale des territoires qui s'est tenue, au Sénat, le 17 juillet 2017.***

En sa qualité d'administratrice de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), Marie-Laure Phinéra-Horth participait à la délégation d'élus des territoires. Elle a assisté l'intervention de M. le Président de la République qui a présenté les grands axes du 'Pacte de gouvernance' entre l'Etat et les collectivités territoriales sur la mandature tout en soulignant l'ambition et les objectifs de cette conférence. Elle a ensuite participé à l'atelier 3 « *Imaginer et construire ensemble* ».

L'objectif de la CNT est d'illustrer et valider une nouvelle méthode de travail associant l'Etat, les collectivités territoriales et les autres acteurs des territoires, dans un format ouvert et participatif et de mettre en place le processus d'échanges à organiser dans la durée. Cela doit permettre de construire un agenda partagé sur les réformes à venir (couverture numérique, contrats de développement durable) et de préparer les prochaines échéances (révision des contrats de plan Etat-région, modalités de péréquation, stratégies de transition numérique et écologique, ...).

Marie-Laure Phinéra-Horth se réjouit de participer à la CNT qui marque l'ambition de l'Etat de rénover le dialogue avec les élus locaux sur des thématiques prioritaires de partage des dynamiques et de lutte contre les fractures territoriales.

Dans ce cadre, elle soutient les propositions de l'AdCF notamment pour :

- la reconnaissance par l'Etat et la Commission européenne, des efforts d'économie accomplis par les collectivités territoriales depuis 2014 et assurer la stabilité des concours de l'Etat pour les 3 ans qui viennent ;
- la préservation de l'autonomie financière et fiscale des communes et des intercommunalités.

Les importantes réductions des dotations de l'Etat sur la période écoulée et les efforts de gestion engagés par les élus ont expliqué la baisse des dépenses globales des collectivités depuis 2014, y compris des dépenses de fonctionnement. S'agissant du cas particulier de la Guyane, il est indiscutable que les besoins en infrastructure et en équipement sont colossaux et grandissants du fait de l'effet conjugué des retards structurels –nécessité de rattrapage - et de la croissance démographique.

# COMMUNIQUE

*19 juillet 2017*

La question de l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des français fait débat.

Marie-Laure Phinéra-Horth estime qu'il faut poursuivre le chantier de la révision des valeurs locatives et pour nos communes, chercher à élargir les bases fiscales pour une meilleure répartition de l'effort fiscal entre concitoyens. Elle défend l'idée, qu'en tant que résident d'une commune et d'une communauté, tout citoyen doit contribuer au financement des communes et des services publics dont il bénéficie.

La CACL et ses communes n'ont pas été épargnées par la baisse des dotations de l'Etat. Dans un contexte d'embargo sur la hausse de la fiscalité locale, il y a un grand besoin de visibilité budgétaire pour mener à bien le projet de territoire et mettre en œuvre le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) élaboré avec les 6 communes de l'Agglo.

Sur ces questions, avec les parlementaires de Guyane, une grande vigilance est à prévoir sur le projet de loi de finances pour l'année 2018 pour faire valoir nos intérêts.